

29 SEP. 2003

0031081

5235

PEYRAUD

Société Anonyme au capital de 46 000 euros

Siège Social : Domaine Tempier 83330 LE PLAN DU CASTELLET

RCS TOULON B 303 408 124

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AOUT 2003

L'an deux mille trois,

Le 22 août

A 14 heures,

Les administrateurs de la société PEYRAUD se sont réunis en Conseil, Domaine Tempier 83330 LE PLAN DU CASTELLET, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur François PEYRAUD
Madame Fleurine PEYRAUD épouse JULLIEN
Monsieur Jean-Marie PEYRAUD
Madame Marion PEYRAUD épouse PEDROLETTI
Mademoiselle Laurence PEYRAUD
Madame Véronique PEYRAUD ROUGEOT

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur François PEYRAUD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mme Fleurine JULLIEN remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Démission des Directeurs Généraux délégués

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.
Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Cette démission prend effet au 31 décembre 2002.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Mme Marion PEYRAUD épouse PEDROLETTI aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Mme Marion PEYRAUD épouse PEDROLETTI Présidente du Conseil d'Administration, en remplacement de M. François PEYRAUD, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Cette prise de fonction prend effet au 31 décembre 2002.

Mme Marion PEDROLETTI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Mme Marion PEDROLETTI préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Président rappelle au Conseil que M. François PEYRAUD occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Marion PEDROLETTI, Présidente du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Cette nomination prend effet au 31 décembre 2002.

Mme Marion PEDROLETTI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directrice Générale, Mme Marion PEDROLETTI jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

DEMISSION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

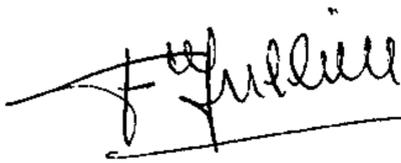
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Mme Marion PEYRAUD épouse PEDROLETTI et de Mme Fleurine PEYRAUD épouse JULLIEN de leurs fonctions de Directrices Générales Déléguées à effet du 31 décembre 2002.

Le Conseil d'administration décide de ne pas procéder à leur remplacement.

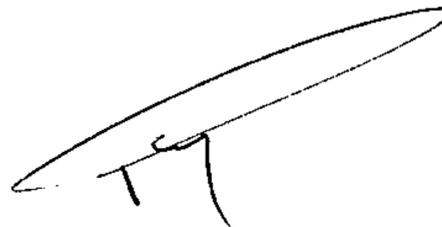
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Jullien', written over a horizontal line.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke, written over a horizontal line.